

**Présentation du Budget Supplémentaire 2023 - Budget Général**

Le projet de Budget Supplémentaire qui est proposé à votre approbation, s'équilibre en dépenses et recettes à un montant total de 11 131 426.09 €, soit :

- Section de fonctionnement : 2 318 201,03 €
- Section d'investissement : 8 813 225.06€

L'excédent du Compte Administratif 2022, soit 7 389 942,94 € sert :

- D'une part, à financer des dépenses d'équipements à hauteur de 5 568 941,91 €.
- D'autre part, à financer les besoins supplémentaires de la section de fonctionnement, à hauteur de 1 821 001,03 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT**Section d'investissement – Recettes**

Opérations réelles :**Reports de crédits : 1 262 527,20 €**

Les reports de crédits en recettes d'investissement sont constitués :

- D'une subvention pour l'extension de la cabine de tri (67 495,20 €)
- De subventions et co-financements pour les bassins d'eaux de pluies de Montville, Villers-Ecalles et Saint-Jean (195 032 €)
- Du solde du recours à l'emprunt prévu au budget 2022 (1 000 000 €).

Chapitre 10 - Dotations et réserves : 5 568 941,91 €

Ce montant correspond à l'affectation du résultat 2022.

Chapitre 13 – Subventions : 30 000 €

Il s'agit de subventions attendues d'Haropa pour les études sur les appontements du site de Vesta (20 000 €), ainsi que de l'Ademe pour une étude sur les possibilités d'implantation d'une unité de méthanisation sur le site de Vesta (10 000 €).

Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 42 320 €

Il s'agit d'annulations de titres datant d'exercices antérieurs en vue de les réimputer. La même somme est inscrite en dépense d'investissement.

Chapitre 024 – Produit des cessions d'immobilisations : 21 000 €

Il s'agit du produit prévisionnel de la vente d'un camion et d'un véhicule léger.

Opérations d'ordre :

Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement : 708 678.95 €

Chapitre 040 : Dotations aux amortissements : 500 000 €.

Complément pour les biens acquis durant l'exercice 2023. Avec l'adoption de la nomenclature M57, les biens acquis durant l'exercice courant commencent à être amortis dès mise en fonction.

Chapitre 041 : Opérations patrimoniales : 679 757 €

Il s'agit de transferts comptables internes à la section, avec le même montant en dépense d'investissement.

Section d'investissement – Dépenses

Opérations réelles :

Le total des dépenses d'équipement s'élève à : 8 813 225.06 €

Le montant des reports de crédits de l'exercice précédent s'élève à 2 704 676,66 €, soit :

- Acquisition de matériels, véhicules et engins pour le service Exploitation : 1 392 004 € dont une pelle électrique pour la nouvelle UTE (488 000 €) dont la livraison est attendue en 2023.
- Déplacement de l'UTE : 71 763 €.
- Construction du quai de Rouxmesnil-Bouteilles : 364 929 €. Il s'agit là des ultimes levées des réserves.
- Divers aménagements et gros entretien des sites du SMEDAR : 342 225 €.
- UVE : travaux pour 280 425 €, dont 275k€ pour les filtres à manche (avenant 4)
- Centre de tri : travaux et équipement d'amélioration du process pour 103 582 €.
- Informatique et mobilier : 5 980 €.
- Programme de sécurisation contre les risques cyber : 143 768 €.

Les nouvelles inscriptions du BS 2023 concernent :

- Aménagement de l'accès au pont bascule du site de Saint-Jean-du-Cardonnay pour 35 000 €.

- Un complément de 8 600 € pour la construction d'une case de stockage des JRM au centre de tri.
- Aménagement de la base de vie du site de Rouxmesnil-Bouteilles pour 35 000 €.
- Divers aménagements sur le site de Vesta : reconditionnement de l'arrosage de l'UTE (5 200 €), remplacement du rideau métallique de l'ULM (8 000 €), remplacement des écrans du poste de garde (2 500 €).
- Travaux de renforcement de la défense incendie sur Vesta : réaffectation de 467 629,40 € de crédits de paiements non consommés en 2022.
- Design Cléon : réaffectation de 651 234,55 € de crédits de paiements non consommés en 2022.
- Projet de transport fluvial : réaffectation de 82 000 € de crédits de paiements non consommés en 2022.
- Projet de nouveau centre de tri : réaffectation de 20 000 € de crédits de paiements non consommés en 2022.
- Matériel informatique et de téléphonie : 17 415 €
- Divers matériels pour le service exploitation : 14 000 €
- Aménagement et matériel du centre de tri : 108 400 €, dont 68 000 € pour l'installation de passerelles supplémentaires afin d'améliorer l'accessibilités des machines pour leur maintenance.
- Extension de la vidéoprotection des sites : 10 300 €
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un plan pluriannuel d'investissement pour les voiries des sites du SMEDAR : 15 000 €
- Etude sur l'implantation d'une unité de méthanisation sur Vesta : 13 000 €
- Ré-imputations de mandats effectués sur année antérieur : 42 320 € compensés par le même chiffre en recettes d'investissement.

Le financement de ces nouvelles inscriptions est notamment assuré par l'annulation de 33 600 € de crédits prévus au BP 2023, le report en 2024 de 200 000 € pour les travaux d'interconnexion électrique entre le centre de tri et l'UVE.

Opérations d'ordre :

Chapitre 001 – Solde d'exécution reporté : 4 126 792,45 €

Ce montant correspond au solde d'exécution de la section d'investissement sur l'exercice précédent.

Chapitre 041 : opérations patrimoniales : 679 757 €

Il s'agit des mêmes transferts comptables internes à la section, vus en recettes d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Section de fonctionnement – Recettes

Le montant du résultat reporté de l'exercice 2022 s'élève à 1 821 001,03 €

Les recettes de fonctionnement connaissent une hausse de 497 200 € :

Chapitre 70 – Produits des services et ventes (- 583 500 €)

L'évolution des cours des matériaux incite à réévaluer à la baisse les recettes de 1 100 000 €. Ce manque à gagner est partiellement compensé par les évolutions tarifaires votées fin 2022 mais non prévues dans le BP 2023 pour 190 000 €. Par ailleurs, 326 500 € sont inscrits pour des réémissions de titres annulés, chiffre compensé en dépenses de fonctionnement.

Chapitre 74 – dotations et participations (477 800 €)

Réévaluation à la hausse des soutiens papier sur les tonnes 2021 (+ 179 000 €), emballages sur les tonnes 2022 (+ 311 000 €) et Eco-DDS (+ 1 800 €).

Les recettes liées au plan Boost sont diminuées de 14 000 € en lien avec la baisse des prévisions de dépenses.

Chapitre 75 – Produits de gestion courante (400 000 €)

Remboursement de taxes sur l'électricité et le gaz par la SNVE pour les années 2022 et 2023.

Chapitre 77 – Produits spécifiques (202 900 €)

Crédits nécessaires à des annulations de mandats sur exercice antérieur, compensés en dépenses de fonctionnement

Section de fonctionnement – Dépenses

Chapitre 011 – Charges à caractère général (280 359.08 €)

Ce chapitre est notamment marqué par les inscriptions suivantes :

- Réémission de mandats pour 202 900 €, compensés au chapitre 77 des recettes de fonctionnement.
- Revalorisation du marché SNVE suite à l'évolution des indices de révision du marché pour 150 000 €.
- Besoins supplémentaires en assurance, notamment suite à la signature d'un contrat relatif aux sites industriels pour 144 500 €.
- Effort de formation pour les agents de maintenance du centre de tri pour 70 000 €.

- Une économie substantielle sur le paiement de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) de - 357 000 €, due à la baisse des tonnages traités par l'UVE en 2022.
- Divers ajustements de crédits pour un total de 69 959.08 €.

Chapitre 012 – Charges de personnel (230 863 €)

Les hausses successives du SMIC de 1.81% au 1^{er} janvier et de 2,19% au 1^{er} mai (et des ajustements de recrutement) entraînent une hausse de la masse salariale de 230 863 € au BS2023.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante (111 800 €)

Bien que les cours des matériaux soient en baisse générale, celui des ferrailles des déchetteries se maintient et nécessite une réévaluation des reversements aux adhérents pour 100 000 € supplémentaires. A cela s'ajoute le reversement des 1 800 € supplémentaires de soutiens Eco-DDS vus en recettes.

Le SMEDAR prévoit de soutenir la candidature de la ville de Rouen en tant que capitale européenne de la culture par le versement d'une subvention de 10 000 €.

Chapitre 66 – Charges financières (160 000 €)

L'évolution des indices financiers entraîne un alourdissement du remboursement des intérêts de notre dette, notamment de notre emprunt structuré : une enveloppe de 150 000 € supplémentaires y est allouée.

Pour les mêmes raisons, le coût d'utilisation de notre contrat de ligne de trésorerie s'est nettement alourdi et nécessite une enveloppe complémentaire de 10 000 €.

Chapitre 67 – Charges spécifiques (326 500 €)

Crédits nécessaires à des annulations de titres de recettes sur exercice antérieur, compensés en recettes de fonctionnement

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement (708 678.95 €)

L'évolution des dépenses d'équipement prévues en 2023 nécessite d'augmenter le montant de l'autofinancement, évitant une augmentation du recours à l'emprunt.

Chapitre 042 – Amortissements (500 000 €)

Complément pour les biens acquis durant l'exercice 2023. Avec l'adoption de la nomenclature M57, les biens acquis durant l'exercice courant commencent à être amortis dès mise en fonction.

CONCLUSION

La crise internationale actuelle produit toujours ses effets sur les finances du SMEDAR, contraignant notamment à un réajustement de ses charges financières et de ses recettes de ventes de matériaux.

Cependant, la collectivité poursuit ses investissements dans l'appareil industriel. La sécurité demeure une priorité dans son action, tant envers le risque incendie que vers le risque environnemental.

L'année 2023 confirme qu'elle sera certainement extrêmement tendue par des évolutions contraires entre des hausses des charges et des baisses de recettes.

Ainsi, aucun solde n'a pu être dégagé cette année afin de constituer une réserve de crédits.

Toutefois, l'évolution des prix de ventes de l'électricité ainsi que l'extinction de certains contrats de prêts laissent présager une évolution nettement plus favorable de nos finances pour l'exercice 2024.